

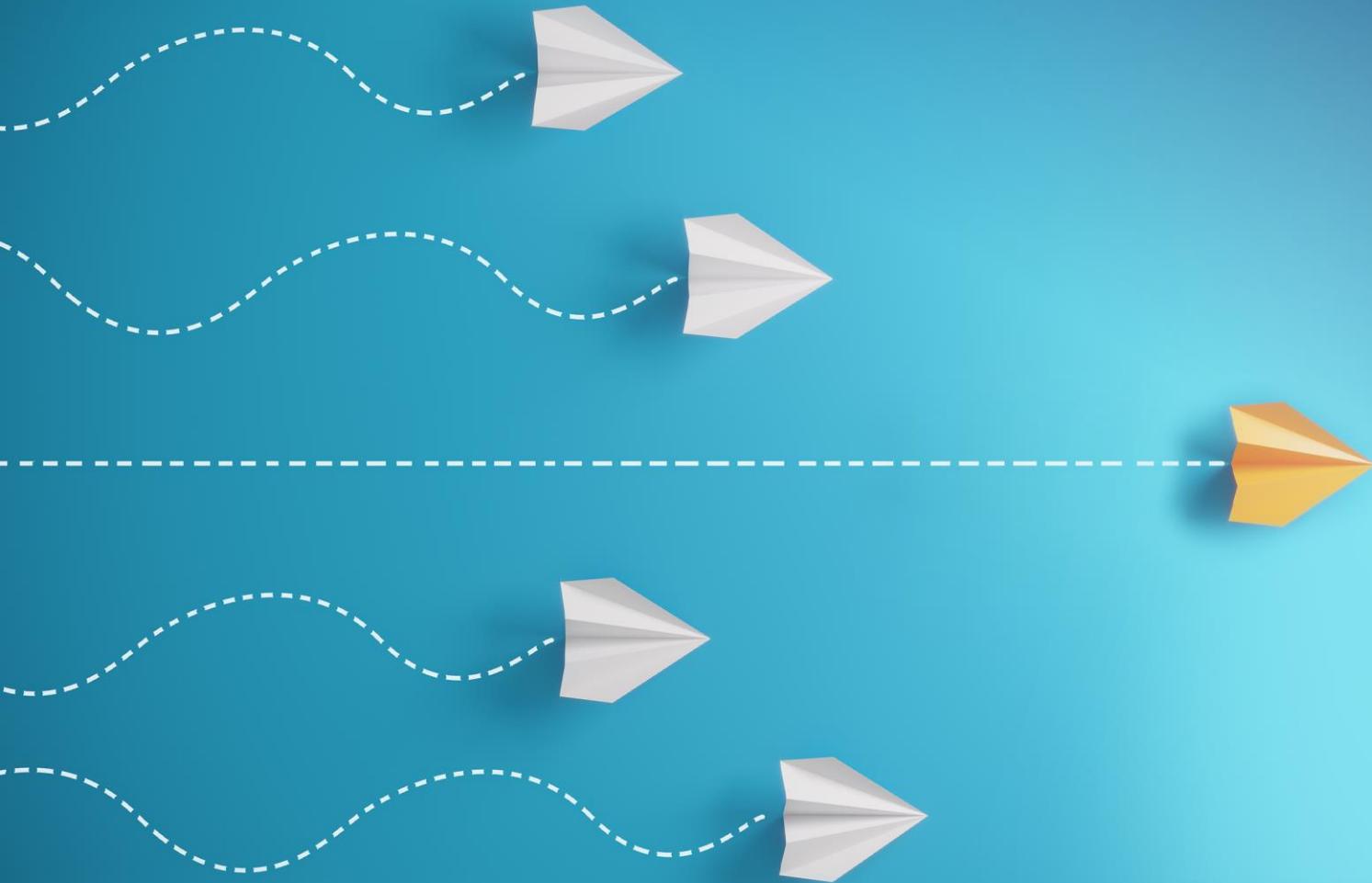
# ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

PRÉLIMINAIRE

**Modification du Règlement sur le remboursement de certains frais (A-25, r. 14)**

Société de l'assurance automobile du Québec

Décembre 2025



## **SOMMAIRE**

### **a. Définition du problème**

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) partagent le système automatisé de remboursement des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Pour y apporter des modifications, la SAAQ et la CNESST doivent s'adresser conjointement à la RAMQ afin d'arrimer les modifications au système de façon cohérente.

La CNESST priorisera le remboursement du médicament générique ou biosimilaire, sauf s'il n'est pas disponible sur le marché ou que le professionnel de la santé demande de ne pas substituer le médicament innovateur ou biologique de référence prescrit.

Actuellement, la SAAQ rembourse un médicament innovateur, biologique d'origine ou biologique de référence même s'il existe un médicament générique ou biosimilaire pouvant le remplacer.

### **b. Proposition du projet**

La SAAQ propose de modifier le *Règlement sur le remboursement de certains frais* (RRF) afin de prioriser, dans le cadre du régime public d'assurance automobile, le remboursement du médicament générique ou biosimilaire, sauf si aucune version générique ou biosimilaire de ces médicaments n'est énumérée dans la liste de la RAMQ, si elle n'est pas disponible sur le marché ou si le prescripteur demande de ne pas substituer le médicament prescrit.

### **c. Impacts**

Le projet de modification réglementaire de la SAAQ visera les entreprises qui fabriquent et vendent des médicaments. Aucun coût ou économie additionnel lié à la conformité aux règles et aux formalités administratives pour les entreprises ne sont prévus par cette modification réglementaire.

L'impact lié aux chiffres d'affaires pour ces entreprises ne sera pas significatif, car la part de marché occupée par la SAAQ est négligeable, soit 0,3 % des débours en médicaments au Québec en 2022. De plus, la proportion de médicaments génériques ou biosimilaires remboursés actuellement par la SAAQ s'élève à 78 %.

Un manque à gagner pour l'industrie des médicaments innovateurs, biologiques d'origine et biologiques de référence est estimé à 674 505 \$.

Il n'aura pas d'impact sur l'emploi, la compétitivité des entreprises et la coopération avec des partenaires commerciaux.

## TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITION DU PROBLÈME.....	4
2. PROPOSITION DU PROJET .....	4
3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES .....	5
4. ÉVALUATION DES IMPACTS .....	5
5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI .....	8
6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) .....	9
7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES.....	9
8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES .....	9
9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION .....	9
11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	10
12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S) .....	10
13. LES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE.....	11

## 1. DÉFINITION DU PROBLÈME

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) partagent le système automatisé de remboursement des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), lequel permet aux personnes accidentées de la route et aux travailleurs victimes d'une lésion professionnelle de recevoir automatiquement le remboursement de leurs frais de médicaments. Pour y apporter des modifications, la SAAQ et la CNESST doivent s'adresser conjointement à la RAMQ afin d'arrimer les modifications au système de façon cohérente.

Le 19 novembre 2025, la CNESST a publié un règlement à la *Gazette officielle du Québec* visant notamment à prioriser le remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle, sauf s'ils ne sont pas disponibles sur le marché ou que le professionnel de la santé demande de ne pas substituer le médicament innovateur, biologique d'origine ou biologique de référence prescrit.

Actuellement, la SAAQ rembourse un médicament innovateur, biologique d'origine ou biologique de référence énuméré dans la Liste des médicaments apparaissant à l'annexe 1 du Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3) (Liste) ainsi que ceux visés aux points 6.2 et 6.3 de cette Liste.

Le règlement de la CNESST est l'occasion d'apporter tant des modifications au système automatisé de remboursement partagé par la SAAQ et la CNESST que des modifications aux pratiques de remboursement des médicaments de la SAAQ dans un souci de cohérence des pratiques assurantielles publiques et privées.

## 2. PROPOSITION DU PROJET

Il est proposé de modifier l'article 48 RRF afin de prévoir que les médicaments remboursables sont les médicaments génériques ou biosimilaires énumérés dans la Liste ainsi que les médicaments visés par la Liste en vertu du sixième alinéa de l'article 60 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (chapitre A-29.01), y compris les médicaments ou les catégories de médicaments qui en sont exclus en vertu de cet alinéa.

Des exceptions à ce principe seraient néanmoins prévues, de sorte que les médicaments dans leur version d'origine seraient remboursables lorsqu'aucune version générique ou biosimilaire de ceux-ci n'est énumérée à la Liste, qu'aucune version générique ou biosimilaire de ces médicaments n'est disponible sur le marché, ou lorsque le prescripteur demande de ne pas substituer le médicament prescrit.

### 3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

Le remboursement des médicaments par la SAAQ étant prévu par règlement, aucune option non réglementaire n'est possible pour prioriser le remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires des personnes accidentées de la route.

### 4. ÉVALUATION DES IMPACTS

#### 4.1 Description des secteurs touchés

##### a) Secteurs touchés

Les entreprises œuvrant dans la fabrication et la vente des médicaments seront touchées par la modification réglementaire proposée.

En effet, la SAAQ a eu des débours de 24,9 millions de dollars pour les médicaments en 2022<sup>1</sup>, sur un total de 9,5 milliards de dollars<sup>2</sup> pour l'ensemble des dépenses de médicaments au Québec, ce qui représente 0,3%.

##### b) Nombre d'entreprises touchées

- Pharmacies communautaires : 1 917<sup>3</sup>
- Les entreprises pharmaceutiques génériques : 13<sup>4</sup>
- Les entreprises pharmaceutiques innovatrices : 34<sup>5</sup>

#### 4.2. Coûts pour les entreprises

La modification réglementaire proposée n'entraînera aucun coût ou économie liée à la conformité aux règles et aux formalités administratives.

La priorisation du remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires par la SAAQ aura un effet négligeable sur le chiffre d'affaires des entreprises ciblées, autant pour les entreprises qui fabriquent ou vendent des médicaments innovateurs, biologiques d'origine et biologiques de référence que celles qui fabriquent ou vendent des médicaments génériques ou biosimilaires, car la part de marché occupée par la SAAQ à l'échelle de la province représentait 0,3 % des débours de médicaments au Québec en 2022, tout type de médicament confondu.

De plus, la proportion actuelle du nombre de médicaments génériques ou biosimilaires remboursés par la SAAQ s'élève à 78 %.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Données de la SAAQ

<sup>2</sup> Association canadienne des médicaments génériques [ACMG](#)

<sup>3</sup> [ANORP - Statistiques nationales-2023-FR-.pdf](#)

<sup>4</sup> [Entreprises pharmaceutiques génériques | ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>5</sup> [Entreprises pharmaceutiques innovatrices | ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>6</sup> Données de la SAAQ.

**Synthèse des coûts pour les entreprises (\*obligatoire)**  
(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Coûts directs liés à la conformité aux règles	0	0
Coûts liés aux formalités administratives	0	0
Manques à gagner	0	0,67
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0,67</b>

(1) Le coût par année en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être appliquée aux projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

### 4.3. Économies pour les entreprises

**Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement (\*obligatoire)**  
(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet	Montant par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
<b>Économies liées à la conformité aux règles</b>	0		0
Économies liées à l'achat d'équipements moins coûteux qu'à l'habitude	0		0
Réduction d'autres coûts liés aux formalités administratives	0		0
Revenus supplémentaires à la suite de l'augmentation des tarifs payables aux entreprises	0		0
Contribution gouvernementale sous différentes formes (réduction de taxes, crédit d'impôt, subventions, etc.)	0		0
<b>TOTAL EFFETS FAVORABLES AU PROJET (DES ÉCONOMIES POUR LES ENTREPRISES, REVENUS SUPPLÉMENTAIRES ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT POUR ATTÉNUER LE COÛT DU PROJET)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

(1) Les économies par année en dollars courants permettent de démontrer l'ampleur des économies produites à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des économies peut être appliquée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

## 4.4. Synthèse des coûts et des économies

### Synthèse des coûts et des économies (\*obligatoire) (en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts, économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût annuel du projet
		Montant par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Total des coûts pour les entreprises	0	0,67
Revenu supplémentaire pour les entreprises	0	0
Participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet	0	0
Total des économies pour les entreprises	0	0
<b>COÛTS NETS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0,67</b>

(1) Les coûts par année et les économies par année en dollars courants permettent de comprendre l'importance des coûts et des économies à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts et des économies peut être appliquée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

## 4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies

La SAAQ a consulté la CNESST pour établir les hypothèses de calcul des coûts et d'économies de la priorisation du remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires.

Le manque à gagner à la section 4.2 et l'absence de revenu additionnel pour les entreprises à la section 4.3 s'expliquent par le fait que la SAAQ occupe au Québec une part de marché négligeable, soit environ 0,3 % par rapport aux dépenses de médicaments réalisées au Québec de 9,5 milliards de dollars en 2022. De plus, la proportion de médicaments génériques ou biosimilaires remboursés actuellement par la SAAQ s'élève à 78 %. La SAAQ ne s'attend pas à ce que ce taux augmente de façon significative.

À titre informatif, en 2023, la SAAQ a reçu 536 232 ordonnances<sup>7</sup> pour des médicaments génériques ou biosimilaires. Une augmentation hypothétique de 1% de ces ordonnances aura un impact sur le manque à gagner pour l'industrie des médicaments innovateurs, biologiques d'origine et biologiques de référence estimé à 674 505 \$, basé sur le prix moyen canadien en 2022 d'une ordonnance de médicaments innovateurs.

IMPACT MÉDICAMENTS INNOVATEURS, BIOLOGIQUES D'ORIGINE ET BIOLOGIQUES DE RÉFÉRENCE	
Prix moyen canadien d'une ordonnance de médicaments innovateurs 2022 ( <i>Prix public : Prix de la pharmacie au patient (le prix départ-usine plus les marges / majorations de distribution). Il n'inclut pas les honoraires en pharmacie.</i> )	125,77 \$
Source <a href="https://acmg.ca/sites/default/files/2023-03/Prix-internationaux-et-medicaments-generiques-prescrits-au-Canada-2023.pdf">ACMG_Prix-internationaux-et-medicaments-generiques-prescrits-au-Canada-2023.pdf (generiquescanadiens.ca)</a>	
Estimé de prescriptions pour 1% d'augmentation médicament générique et biosimilaire à la SAAQ (1 % de 536 232)	5 363
Perte estimée entreprises médicaments innovateurs, biologiques d'origine et biologiques de référence	674 505 \$

<sup>7</sup> Données de la SAAQ.

Sur le total de 9,5 milliards de dollars de déboursés de médicaments au Québec en 2022, cet estimé représente moins de 0,01%.

#### **4.6. Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies**

L'AIR est préliminaire et la consultation se fera au même moment que la publication du projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

#### **4.7 Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée**

La SAAQ estime qu'un remboursement qui priorise les médicaments génériques et biosimilaires aux médicaments innovateurs, biologiques d'origine ou biologiques de référence permettra une meilleure optimisation de ses dépenses en médicaments tout en conservant le même bénéfice thérapeutique pour les personnes accidentées.

Le projet de règlement permet à la SAAQ d'harmoniser les pratiques de remboursement des médicaments avec celles priorisant le remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires. Cela est le cas du régime général d'assurance médicament de la RAMQ et de plusieurs régimes privés d'assurance-médicaments.

### **5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI**

Le projet de règlement visant à prioriser le remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires n'aura aucun impact anticipé sur l'emploi.

#### **Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi (obligatoire)**

✓ Appréciation <sup>(1)</sup>	Nombre d'emplois touchés
<b>Impact favorable sur l'emploi (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le[s] secteur[s] touché[s])</b>	
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<b>Aucun impact</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	0
<b>Impact défavorable (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le[s] secteur[s] touché[s])</b>	
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<b>Analyse et commentaires : Aucun impact</b>	

(1) Il faut cocher la case correspondante à la situation.

## **6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)**

Ce projet de règlement n'a pas d'incidence sur les entreprises, en particulier sur les petites et moyennes entreprises (PME), car il n'ajoute pas d'exigence.

## **7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**

Ce projet de règlement n'affecte pas les entreprises, car il n'y a pas d'impact sur la compétitivité des entreprises.

## **8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES**

Ce projet de règlement ne requiert aucune harmonisation des règles avec une autre administration canadienne ni avec d'autres partenaires commerciaux.

## **9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION**

La modification réglementaire proposée est conforme aux fondements et aux principes de bonne réglementation formulés dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. En effet, celle-ci a été élaborée en s'assurant qu'elle est nécessaire.

## **10. CONCLUSION**

Les modifications réglementaires permettront à la SAAQ de prioriser, dans le cadre du régime public d'assurance automobile, le remboursement des médicaments génériques ou biosimilaires afin d'harmoniser les pratiques de remboursement des médicaments.

Aucun coût ni économie additionnel lié à la conformité aux règles et aux formalités administratives pour les entreprises ne sont prévus par cette modification réglementaire.

L'impact financier sur le chiffre d'affaires tant de l'industrie des médicaments innovateurs, biologiques d'origine et biologiques de référence (manque à gagner estimé à 674 505 \$ par année) que de celle des médicaments génériques et biosimilaires sera négligeable, considérant que le montant de médicaments remboursés par la SAAQ représente environ 0,3% des dépenses de médicaments au Québec en 2022 et que la proportion des médicaments génériques ou biosimilaires remboursés par la SAAQ s'élève actuellement à 78%.

## **11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Un plan de communication est prévu pour la diffusion de la modification réglementaire incluant, entre autres, des informations aux personnes accidentées de la route, aux professionnels de la santé et aux fournisseurs.

L'information sera également disponible sur le site Internet de la SAAQ.

## **12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)**

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Madame Kora Guimond  
Analyste experte  
Service du conseil en indemnisation  
Vice-présidence aux services aux assurés  
Société de l'assurance automobile du Québec  
courriel : [kora.guimond@saaq.gouv.qc.ca](mailto:kora.guimond@saaq.gouv.qc.ca)

### 13. LES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

<b>1</b>	<b>Responsable de la conformité des AIR</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	<b>Sommaire</b>	Oui	Non
	Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	<b>Définition du problème</b>	Oui	Non
	Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	<b>Proposition du projet</b>	Oui	Non
	Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	<b>Analyse des options non réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	<b>Évaluation des impacts</b>		
<b>6.1</b>	<b>Description des secteurs touchés</b>	Oui	Non
	Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2</b>	<b>Coûts pour les entreprises</b>		
<b>6.2.1</b>	<b>Coûts directs liés à la conformité aux règles</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>8</sup> directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.2</b>	<b>Coûts liés aux formalités administratives</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts liés aux formalités administratives ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si l'exigence du « un pour un » s'applique, est-ce que le coût associé aux formalités administratives abolies compense complètement le coût associé à la formalité administrative nouvellement créée? <b>Sans objet</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si la compensation du coût associé aux formalités administratives abolies est insuffisante, une compensation additionnelle est-elle proposée, notamment l'économie provenant des autres formalités administratives, la réduction de fréquences, la prestation électronique ou l'exemption partielle d'une certaine catégorie d'entreprises? <b>Sans objet</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si une formalité a fait l'objet d'une demande d'exemption à l'exigence du « un pour un », est-ce que le MO a reçu un avis du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à l'effet que l'exemption est conforme à l'une ou l'autre des situations prévues à l'article 10 de la Politique? <b>Sans objet</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.3</b>	<b>Manques à gagner</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts associés aux manques à gagner ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.4</b>	<b>Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>8</sup> S'il n'y a aucun coût et aucune économie, l'estimation est de 0 \$.

<b>6.3</b>	<b>Économies pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau sur les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.4</b>	<b>Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts et des économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.5</b>	<b>Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.6</b>	<b>Élimination des formulations imprécises dans les sections portant sur les coûts et les économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que les formulations imprécises telles que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminées?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.7</b>	<b>Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement</b>	Oui	Non
	Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Au préalable : <input type="checkbox"/> (cocher) Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input checked="" type="checkbox"/> (cocher)		
<b>6.8</b>	<b>Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b>	<b>Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi</b>	Oui	Non
	Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi, cochée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b>	<b>Petites et moyennes entreprises (PME)</b>	Oui	Non
	Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou, dans le cas contraire, est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>9</b>	<b>Compétitivité des entreprises</b>	Oui	Non
	Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec de principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>10</b>	<b>Coopération et harmonisation réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11</b>	<b>Fondements et principes de bonne réglementation</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse indique dans quelle mesure les règles respectent les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	<b>Mesures d'accompagnement</b>	Oui	Non
	Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-ce qu'il est indiqué clairement qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement prévues?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

